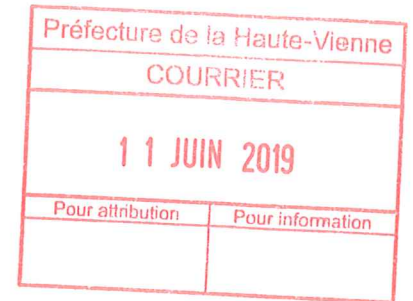




PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Patrick BOUVART
05.55.45.66.46

patrick.bouvard@culture.gouv.fr

C. 769

Références : CP0871681900051-1

Madame Delphine PEDRETTI
Préfecture de la haute-Vienne
Bureau des procédures environnementales et de l'utilité
publique
1 Rue de la Préfecture

87031 LIMOGES 1

Limoges, le 06 juin 2019

Objet : Archéologie préventive - Consultation préalable à un projet d'aménagement

Références : SAINT-MATHIEU (HAUTE-VIENNE), projet parc éolien des Monts de Chalus
CP0871681900051
Votre courrier du 27 mai 2019
Livre V du Code du patrimoine

Madame,

Vous m'avez transmis un dossier relatif au projet visé en référence afin que j'examine s'il est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques. Cet envoi constitue une demande d'information préalable au titre de l'article R.523-12 du code du patrimoine.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 28 mai 2019.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

En conséquence, je suis réputée avoir renoncé à émettre des prescriptions d'archéologie préventive. Ce renoncement est valable cinq ans sauf si votre projet connaît des modifications substantielles ou si l'état des connaissances archéologiques sur ce territoire évolue.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'archéologie

Hélène MOUSSET